

« Jusqu'à 3 mois de net en plus pour les profs »

Enseigner plus pour gagner plus ou la possibilité de prestre jusqu'à 160 heures sup défiscalisées

Jusqu'à trois mois de salaire net en plus, chaque année, pour les enseignants. La nouvelle proposition choc du MR envisage de leur permettre de prestre jusqu'à 160 heures supplémentaires défiscalisées par an.

Lorsque les libéraux ont examiné, lundi, en bureau, la question de l'enseignement, cela a été, une fois encore, la soupe à la grimace. « Le MR déplore le vote du décret instaurant le tronc commun jusqu'à la 3^e secondaire », a expliqué Charles Michel, son président. « Sur le plan des principes, le MR n'est pas opposé à un tronc commun mais jusqu'en 2^e secondaire et pour autant que les grilles horaires comportent suffisamment de place pour l'apprentissage des savoirs de base. Or, la majorité PS-cdH a intégré les grilles horaires dans le texte voté la semaine dernière. Et le constat est clair : les élèves consacreront moins de

temps à l'apprentissage des maths et du français. C'est inquiétant, vu le mauvais classement de nos étudiants lors des études PISA. »

Les libéraux ont comptabilisé une perte de deux heures de français (par semaine) et de six heures de maths (sur une année), disent-ils. Ils ont additionné également les milliers d'heures de cours perdues à cause de la pénurie d'enseignants (« environ un jeune sur trois abandonne dans les cinq ans ») et tenu compte de l'encadrement qui pourrait être optimisé après les heures scolaires.

RÉDUIRE LA PÉNURIE

« Pour faire face à ces problèmes de pénurie et d'encadrement, nous lançons une grande proposition : permettre aux enseignants de prestre des heures supplémentaires sur une base volontaire », explique Georges-Louis Bouchez, le délégué général du MR et porte-parole du parti pour la campagne.

« L'important : ces heures supplémentaires seraient défiscalisées (ce serait donc du net, NdIR) et un enseignant pourrait en cumuler 100, 120 ou même 160 heures par an. Enseigner plus, pour gagner plus ! »

Cela dépendrait, bien sûr, de l'emploi du temps de l'enseignant. Difficile de cumuler 160 heures avec un horaire complet ! Un autre élément important est que cela se ferait sur base volontaire. « C'est un maximum que l'on fixerait, mais on se rend bien compte que cela varierait fort d'un enseignant à l'autre », poursuit M. Bouchez.

« On pense surtout aux jeunes enseignants et on est bien conscient que cela ne résoudra pas tous les problèmes. La priorité serait de remplir les « heures de fourche » (loupées par les élèves à cause de l'absence d'un prof, NdIR). On se soucierait ensuite de l'encadrement après les cours. En matière d'accompagnement, de remédia-

tion, il faut intervenir très tôt, dès les primaires. »

PLUS LOIN QUE LE DÉCRET

Cela dit, l'idée existe déjà. Elle se retrouve dans le décret que l'actuelle ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), a fait voter en mars pour lutter plus efficacement contre les pénuries d'enseignants. Le décret parle de rémunérer les heures supplémentaires pour remplacer ponctuellement un professeur malade ou combler durablement une fonction en pénurie. Le tout déjà sur base volontaire. « Nous ne l'avons pas loupé, rassurez-vous. Nous voulons donner un levier supplémentaire à ce décret », conclut M. Bouchez. « Le MR va simplement plus loin, le cadre horaire est bien plus large et surtout, je le répète, il s'agit d'heures défiscalisées, c'est important. Nous injectons dans l'enseignement une mesure qui existe déjà dans le privé. »

DIDIER SWYSEN

« Le MR va plus loin que le nouveau décret : le cadre horaire est plus large et les heures sont défiscalisées »

Georges-Louis Bouchez